



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : cgt@vnf.fr - Site : www.cgtvnf.fr

Réunion DS-DG du 31 Janvier 2018

Déclaration Liminaire

Monsieur le directeur général,
Mesdames, messieurs,

Les deux principaux dossiers à l'ordre du jour de cette réunion ont pour point commun de transformer en profondeur l'une des institutions essentielles du travail, à savoir le statut des personnels.

En effet, le projet d'instruction relatif à la gestion des besoins de personnels non permanents et le projet de transférer du Ministère vers VNF la gestion intégrale du corps des personnels d'exploitation et des ouvriers de parc et ateliers constituent les deux faces d'une même médaille : remplacer progressivement des statuts nationaux, avec toutes les garanties attachées, par un dialogue social au sein de l'entreprise.

Ce n'est pas pour vous plagier, Monsieur le Directeur Général, que nous reprenons ce terme « d'entreprise » pour désigner notre établissement public mais pour mieux mettre en évidence le lien entre les réformes gouvernementales qui touchent l'ensemble du monde du travail et celles qui concernent VNF.

De même que l'objectif des ordonnances Macron est d'instituer un code du travail par entreprise, la centralisation des commissions paritaires mais aussi de la fonction des délégués du personnel et l'institutionnalisation d'une précarité made in VNF, vise à parachever ce modèle d'entreprise que vous ne cessez d'appeler de vos vœux.

Ce modèle c'est d'abord celui de la division : au cloisonnement entretenu entre les personnels sous statut privé et les fonctionnaires, viendrait s'ajouter, avec cette instruction, une forme de précarité à double vitesse, avec des CDD de droit public sur des missions d'exploitation, bénéficiant d'une forme de « carrière » et des CDD de seconde zone sur les fonctions administratives, exclus du périmètre de la commission consultative paritaire mentionnée dans le projet d'instruction, sans parler des intérimaires.

La CGT revendique la transformation de ces emplois en postes pérennes et dénonce une discrimination en fonction des missions qui ne repose sur aucun fondement légal .

Les personnels administratifs ont déjà eu à subir en fin d'année un traitement discriminatoire par rapport aux autres agents du Ministère, nous faisons ici référence à l'absence de CIA exceptionnel pour la catégorie C. Nous demandons le versement de cette prime dans les plus brefs délais.

C'est ensuite un modèle fondé sur une hypocrisie qu'il faut bien mettre en lumière : le motif affiché pour mettre un terme au recrutement de CDD de droit privé et dénoncer l'accord collectif les concernant réside dans la nature pérenne des missions qui leur étaient confiées, or vous élargissez encore le périmètre de ces missions en envisageant de l'étendre à la maintenance.

La maintenance de 1^{er} et 2^{eme} niveau ou la gestion hydraulique, également citée, constituent des besoins permanents et non pas temporaires.

La crue de la Seine que nous connaissons à titre d'exemple, démontre le besoin de personnels qualifiés et permanents pour exercer en toutes circonstances des missions de service public qui nécessitent des qualifications reconnues à travers un statut.

Cette crue n'a pas dépassé le record de celle de 2016, mais reste exceptionnelle dans la durée et par son étendue et nous saluons les collègues qui se sont impliqués et ceux, relogés, qui ont été touchés dans leur vie privée.

Les représentants CGT